

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX**  
 Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 5.  
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.  
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.  
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

### ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon . . . . .	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon . . . . .	30	16	9

### 10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

### AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal LA LIBERTÉ, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillot, 5.

Lyon, 7 juin.

La République dorée.

I.

On a dit que le gouvernement républicain était le gouvernement de la vertu; il est, par conséquent, le gouvernement de la simplicité.

Les grands dévouements et les grandes pensées répugnent toujours au luxe matériel, parce qu'ils signalent chez l'homme un affranchissement volontaire de tout ce qui limite l'exercice de ses facultés et l'expansion désintéressée de ses sentiments.

Le luxe matériel est le joug de l'âme et de l'intelligence; puisque l'avènement de la démocratie n'est autre chose que la réhabilitation de la liberté morale dans la sphère politique, elle doit dédaigner tout ce qui affaiblit ou aveugle l'exercice de cette liberté.

Quand l'homme marche vers un but idéal, il n'a besoin que des applaudissements intimes de sa conscience; il répudie tout prestige emprunté à l'appareil de la richesse ou de la puissance.

Dans la société moderne, le pouvoir n'est que l'idée organisée, et l'idée moderne est celle d'égalité et de fraternité. Au sommet social, l'idée vivante du temps doit surtout apparaître dégagée de tout vain entourage.

Au moment où la République naît en Europe, elle a besoin d'apôtres, et non de préteurs; qu'ils soient humbles et forts comme le Christ, et non pas faibles et arrogants comme Pilate.

Qu'ils répandent dans le monde la semence de la parole et de l'exemple. Washington ne laissa jamais le citoyen s'effacer derrière le libérateur. Quand l'amour de l'Irlande se complaisait dans le luxe royal d'O'Connell, celui-ci trouvait son bonheur à s'arracher au joug de l'opulence pour courir à ses montagnes natales. Le vieil Irlandais brisait en lui l'enveloppe de l'alderman.

Imitez ces grands hommes de la démocratie; portez dans la solitude et la simplicité où vécurent quelques conventionnels vos rêves de régénération sociale. Vous aurez grandi aux yeux de l'Europe de tout le renoncement à vos goûts. Soyez les anachorètes du républicanisme.

II.

Car voici que toute la valetaille dorée de l'ancien régime se rue sur vous, et amène contre votre luxe toutes les ignobles ambitions chassées par l'émeute des antichambres royales.

Elle compte avec un plaisir sournois vos appartements, vos fauteuils, vos candélabres, vos tentures; elle fait le recensement de vos caves, l'inventaire de vos cuisines. Les parasites affamés, qui hantaient les offices de la liste civile, s'en viennent chaque jour flairer les parfums de vos boudoirs et les exhalaisons de vos fourneaux. Ils sont sur le passage des carrosses somptueux, détournés à votre profit des remises royales. Ils savent le nom des chevaux qui vous mènent, et échangent de malins sourires avec les cochers et les grooms transfuges. Ils disent que vous appendez dans vos chambres à coucher des chefs-d'œuvre arrachés aux sanctuaires silencieux ouverts au génie dans nos palais déserts; que vous vous hâtez de choisir ce que les ameublements de la liste civile avaient de plus élégant. Ils disent.... que sais-je? Eux seuls sont capables de parler cette langue, d'habiter ces collines. Ils ont tant brûlé de cigares dans les écuries royales, ils ont passé tant de nuits dans les orgies princières, ces convives aujourd'hui si désappointés! — Qu'avez-vous à leur répondre? rien!

Bien plus, vous vous êtes assigné à chacun, dit-on, une des habitations splendides de l'ancienne royauté. L'un ira dormir à Fontainebleau, l'autre à Saint-Cloud, l'autre à Meudon, l'autre à Rambouillet, l'autre à Compiègne. — Qu'avez-vous à répondre?....

Ne répondez pas; mais abdiquez, si ce qu'on dit est vrai, abdiquez cette folle vanité qui vous conduit à un abîme; déchirez en lambeaux cette robe de Déjanire que vous avez revêtu. Il y a du poison sur ces coussins moelleux où la révolution est venue réveiller en sursaut la royauté endormie. Il pleuvra sur vous des ténèbres, de ces plis de satin où s'égarera votre vue; vous prendrez le vertige dans ces longues pièces dorées, témoins muets de tant de douleurs inconnues à l'histoire. Le génie des Médecis hante encore ces vieilles demeures; génie de crimes politiques, de lâchetés criminelles, de honteuses défaillances de l'âme. Toutes les misères du passé y ont laissé leurs traces; c'est le seul tableau que vous devriez avoir devant vous. Songez au peuple, toujours écrasé, toujours gémissant dans les vastes limites de sa glorieuse histoire. Si vous êtes les hommes du jour, vous devez sonder les profondeurs du lendemain, la triste protestation de la veille; entre les souffrances accumulées d'hier et les problèmes douloureux du lendemain, qui donc, s'il est républicain, pourra, sans remords, se complaire dans le tourbillon d'une vile domesticité, engraisée dix-huit ans aux dépens de la patrie?....

III.

Nous faisons une pénible veillée. A cette heure il faut que l'esprit se dégage et que l'âme s'agrandisse et s'illumine.

Le peuple, courbé sur son sillon stérile ou sur son métier improductif, attend tout des hommes auxquels il a confié son avenir. Répondez à son appel, par un jeûne volontaire, par la macération de vos appétits insatiables. Voulez-vous être

républicains? détachez-vous un peu de la terre! fermez, en signe de deuil, les habitations royales; mais conservez-les comme les chaînons les mieux ciselés de notre histoire.

Proscrivez comme un souvenir douloureux toutes les splendeurs royales. — Vous ouvrirez plus tard les palais aux citoyens vieillissants dans les combats de la liberté!

Que la République n'ait pas l'air d'une servante vêtue de la défroque de sa maîtresse décédée! D\*\*\*.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, — Egalité, — Fraternité.

Au nom du Peuple.

LYONNAIS!

Le Comité Central, en cessant des fonctions prolongées par l'autorité supérieure malgré sa démission réitérée, éprouve le besoin de remercier les Citoyens qui l'ont soutenu par leur concours dévoué dans son œuvre difficile.

Né de l'insurrection, ses premiers soins ont été de pourvoir à tous les services publics. Il a été guidé, dans tous ses actes, par cette pensée, que si le pouvoir monarchique a besoin pour se soutenir de la force brutale et matérielle, les autorités républicaines doivent chercher à faire régner l'ordre par la justice, par la fraternité et par la force morale.

Dans la limite de ses pouvoirs, le Comité a cherché à faire autant de bien que possible.

Aujourd'hui, il dépose avec bonheur le fardeau des affaires publiques; il se retire avec la conscience d'avoir fait tous ses efforts pour remplir convenablement sa mission. Il emporte cette douce satisfaction que, sous son administration populaire, pas une goutte de sang n'a été répandue.

Citoyens! que sa parole d'adieu nous unisse tous dans un même sentiment de concorde.

Lyon, le 6 juin 1848.

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE!

Les Membres présents du Comité Central, Emile Leforest, Vincent Guillermain, Giroudargoud, Peignoux, Camille Gery, Barre, Bouveyron, G. Charavay, Calandras, Drivon, Auguste Morlon, Hilarion Clasis, H. Jacquet, Pierre Gros, Morellet, Baratta, Saunier, C. Palud, Meurgé, Métrat, Edmond Brosse, Pierre Robert, Murat, Castel, Grinand, A. Calès, Chaboud fils, Gme Vincent, Bernard-Barret, Cl. Lambert, Bouvet, Gab. Edant, V.-B. Brosselle, Gastine, Sézanne, Juif, Lardet.

M. Duclerc, ministre des finances, s'est empressé, vendredi dernier, après le rapport de M. Billaut sur le remboursement en 5 0/0 à 70 f. des bons du trésor et des dépôts de caisses d'épargne, d'annoncer que l'intention du Gouvernement était de s'opposer formellement à l'adoption de ces mesures. Il paraît que le ministre, en faisant cette déclaration solennelle, n'avait pas eu soin de prendre d'abord l'avis de la majorité de ses collègues, non plus que des membres de la

### FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 7 Juin 1848.

### VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuilletons des 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6 et 7 juin.)

Voyez comme M. Cabet en revient malgré lui aux mauvais instincts de l'homme. Le voilà au pays d'Icarie, le pays par excellence, et, au lieu de profiter des excellents exemples qu'il a sous les yeux, et dont, depuis 294 pages, il nous fait le panégyrique, il se met à contrarier ce pauvre Eugène pour faire rire des femmes.

Ce n'est pas charitable, Monsieur Cabet, d'abuser ainsi de son esprit, et vous dépassez votre niveau ce me semble.

Après tout, si votre plaisanterie est drôle, nous vous pardonnerons peut-être.

Voyons la plaisanterie.

— Je le mettrai sur le chapitre des femmes, ajoute M. Cabet, en parlant d'Eugène, et vous verrez comme il s'échauffe.

D'abord, il me semble qu'il aurait fallu comme il s'échauffe. Si transformateur que l'on soit, Monsieur Cabet, nous ne pensons pas que vous ayez la prétention de transformer la langue française en langue icarienne; car c'est sans doute en langue icarienne que ce livre est écrit.

Puis, nous demanderons si la plaisanterie de M. Cabet roule sur le mot s'échauffe. Dans ce cas, nous lui ferions

observer que cette facétie, tout en faisant beaucoup d'honneur aux facultés physiques d'Eugène, est d'assez mauvais goût, surtout devant des dames icariennes.

Voici le dialogue qui s'engage entre M. Cabet et Eugène.

— Ah! voici le galant français, m'écriai-je en riant.

— Eh! voilà le perfide Anglais, répondit-il en me tendant la main, après avoir gracieusement salué tout le monde.

— Et pourquoi donc perfide?

— Et pourquoi donc galant?

— Eh! non... si...

— Voyons, lequel des deux?

— Ecoutez, un jour une vieille coquette qui avait mis du rouge, s'étonnait qu'un jeune homme ne lui fit pas compliment sur la fraîcheur de son teint. Elle s'indignait ensuite qu'il ne se fût pas précipité pour ramasser le gant qu'elle avait à dessein laissé tomber. « Qu'il est peu galant! » dit-elle avec dédain. Vous voyez donc bien, *malin mylord*, que celui que vous appelez galant français n'est pas galant.

Je ne sais pas si cette plaisanterie, destinée à contrarier Eugène et à faire rire les dames, contraria la jeune Française, mais je doute qu'elle ait fait rire les dames icariennes.

Quant à nous, nous n'avons même pas souri en la lisant, nous l'avouons, à notre honte.

Nous aimons mieux les plaisanteries de Marivaux ou les couplets de Duvert, qui ne contrariaient personne et qui font rire tout le monde.

Etes-vous comme moi? Moi, j'ai en horreur les gens qui m'annoncent qu'ils vont faire une plaisanterie très drôle, et qui finissent comme M. Cabet.

La conversation n'en continue pas moins sur ce ton, et,

après plusieurs traits aussi fins et aussi acérés que celui que nous venons de citer, Eugène reprend :

— Ce n'est pas par les vaines cajoleries et les puériles adulations qu'on leur adresse, mais par l'éducation qu'on leur donne et par tout ce qu'on fait pour elles dans l'atelier et dans le ménage, par tout, que je juge des sentiments qu'on a pour les femmes, et c'est pourquoi je soutiens et je soutiendrai toujours que les Icaréens sont galants.

— Libre à vous; moi je soutiens le contraire.

— Jamais ici l'on ne voit les maris se divertir ensemble dans les clubs.

— Ah! Monsieur Cabet, que vous vous doutiez peu qu'un jour vous seriez vous-même à la tête d'un club, quand vous avez écrit cette ligne imprudente, ou plutôt comme vous étiez convaincu que l'on se divertirait peu dans ce club, à la tête duquel vous seriez!

Mais si les maris ne vont plus au club, qui donc ira entendre prêcher le communisme? Monsieur Cabet?

Mais, Monsieur Cabet, il faut que vous fermiez ce soir même les portes de votre club, et que vous renvoyiez à leurs femmes tous ces pauvres maris qui se divertissent en vous écoutant, ou vous n'auriez écrit sur l'Icarie qu'un livre inutile, quoique divertissant.

Encore une observation, Monsieur Cabet.

Eugène, puisqu'Eugène il y a, dit un peu plus loin en parlant des Français :

« Combien peu d'entre nous ont du respect pour les mères et les sœurs des autres! Delà, les soins excessifs pour les jeunes et jolies femmes, mais l'abandon général de la jeunesse pour les femmes âgées. »

commission exécutive; qu'il n'y avait pas lieu, au contraire, de s'opposer aux conclusions du rapporteur des finances, et ce serait là le véritable motif qui aurait décidé M. Duclerc de donner sa démission de ministre des finances.

On dit que M. Garnier-Pagès voulait se retirer également de la commission exécutive, mais qu'on l'en aurait dissuadé en lui faisant observer que sa retraite amènerait la dissolution complète du Gouvernement, et qu'il fallait maintenir à tout prix la commission exécutive, sans aucune modification, jusqu'après l'adoption de la nouvelle constitution.

Il sera cependant difficile à M. Garnier-Pagès de rester à la tête des affaires, si toutes les mesures financières qu'il avait préparées et annoncées, et que son successeur n'a fait que porter à l'Assemblée nationale, sont repoussées. MM. Garnier-Pagès et Duclerc insistent toujours pour le rachat des chemins de fer, en déclarant mystérieusement que ce rachat se rattache à une grande combinaison financière qui doit sauver la France, mais qu'on ne peut faire connaître prématurément. Ces vagues promesses n'ont pas persuadé le comité des finances qui n'en a pas moins admis les conclusions de sa sous-commission contre le principe du rachat des chemins de fer.

On prétend que le plan mystérieux de MM. Garnier-Pagès et Duclerc consiste dans la mobilisation de la propriété des chemins de fer. L'Etat, une fois maître des rails-ways, émettrait des bons hypothécaires pour une somme équivalente au capital de la rente 5 0/0 accordée aux actionnaires dépossédés, et elle donnerait cours forcé à ces bons, de manière à se procurer immédiatement une valeur disponible de 4 ou 500 millions.

L'Assemblée nationale aura eu à élire le 5, en séance publique son président. On assure que M. Buchez ne se présente plus. Deux candidats sont mis sur les rangs pour ces hautes fonctions. L'un est un des vice-présidents, M. Sénard, qui a dirigé plusieurs fois dans le courant du mois de mai les délibérations de l'Assemblée.

Le second candidat serait M. Bethmont, ancien ministre du commerce et de l'agriculture.

Les vice-présidents seront nommés dans les bureaux; le dépouillement du scrutin se fera dans les bureaux; le résultat en sera proclamé en séance publique. On porte, dit-on, généralement les anciens vice-présidents, MM. Cormenin, Corbon, Quinard, Marrast et Bethmont. Si M. Sénard était élu président, on croit que M. Lacroze, qui vient de donner sa démission de secrétaire, serait proposé pour le remplacer.

M. Georges Lafayette est porté comme candidat aux fonctions de secrétaire en remplacement de M. Lacroze.

Hier, dimanche, l'Assemblée nationale était calme comme un couvent de bénédictins; quelques curieux promeneurs troublaient seuls le silence des couloirs et de la grande salle des séances, ordinairement si tumultueuse et si agitée; le service militaire, ordinairement si pénible et si compliqué, ne se faisait aujourd'hui que pour la forme.

Cependant, une foule de représentants s'étaient réunis dans la salle des conférences et dans quelques bureaux.

La grande question agitée était la démission de M. Portalis, premier magistrat de la police judiciaire, et celle de M. Landrin, qui n'a pas été, dit-on, acceptée par M. Crémieux, ministre de la justice.

On parlait du double duel d'un représentant; quelques membres disaient qu'une rencontre avait eu lieu ce matin à Romainville; d'autres, que l'affaire avait été arrangée par l'honorable intervention de quelques représentants, qui n'auraient vu dans l'issue de cette affaire qu'un attentat à la considération de l'Assemblée.

On s'attendait généralement à la démission de M. Jules Favre, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères. Le bruit en avait, du reste, couru hier soir, et comme le bruit de cette démission n'était pas confirmée ce matin, on ne pouvait pas supposer que le rapporteur de la commission

des poursuites pût rester au pouvoir après l'échec qu'il avait reçu au sein même de l'Assemblée. Du reste, il est le seul membre du gouvernement qui, avec M. Bastide, ait voté sur la mise en accusation.

Il a été question, dans une réunion de représentants, de porter demain M. Portalis à la vice-présidence de l'Assemblée, comme une réparation de la démission qu'il vient de donner; mais, il faut le dire, les représentants qui veulent prendre cette initiative appartiennent presque tous à la fraction modérée de l'Assemblée.

Il devait y avoir hier soir une réunion au cercle du Palais-National, sous la présidence de M. Marrast; mais le maire de Paris s'étant absenté toute la journée de la capitale, la réunion a été ajournée ce soir. (Courrier de Paris.)

A la circulaire adressée aux électeurs de la Seine par le rédacteur en chef du *National*, M. Emile de Girardin oppose la profession de foi suivante, qui se recommande par son laconisme napoléonien :

« Je ne suis pas républicain de la veille ! »  
Pour être plus explicite encore, le rédacteur de *la Presse* aurait dû ajouter : « pas même du lendemain. » Mais cette lacune, bien excusable dans une proclamation de huit mots, les électeurs l'auront sans doute comblée dans leur pensée, et nous espérons bien qu'ils ont fait justice, à l'heure qu'il est, de la candidature de ce Curtius en disponibilité qui s'offre depuis un mois à fermer l'abîme ouvert sous nos pas par la révolution de Février.

## Italie.

Gènes, 2 juin 1848.

Les nouvelles de la victoire du 30 sont confirmées. Cette brillante action ne nous a pas causé de pertes importantes; nous n'avons eu que deux officiers restés sur le champ de bataille, et beaucoup d'autres honorablement blessés. Les ennemis, au contraire, ont eu un grand nombre de tués et nous ont laissé beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvent le prince Bentheim et un assez grand nombre d'officiers supérieurs.

Le même jour, l'ennemi arborait le drapeau blanc sur les murs de Peschiera, et la garnison obtenait du roi Charles-Albert des conditions honorables.

L'ennemi, après une assez longue poursuite de nos troupes, a pu se rallier sous les murs de Mantoue où une seconde bataille est imminente. Nous ne savons rien du résultat de la journée; sans doute une seconde action sera une seconde victoire pour nos frères.

Le 30, les Piémontais étaient très-inférieurs en nombre aux Autrichiens; mais, animés d'une véritable ardeur, leur conduite devant l'ennemi a été admirable.

Le fait d'arme du 29, sous les murs de Mantoue, a été très-brillant pour les volontaires Toscans et pour quelques troupes napolitaines, contre une colonne autrichienne sortie de la ville. Les nôtres soutinrent un feu meurtrier pendant 4 heures et se retirèrent ensuite en bon ordre jusqu'à Grazie, où, soutenus par des troupes toscanes et napolitaines, elles tinrent ferme et contraignirent les ennemis à se replier sur Mantoue. Les plus maltraités furent ceux de nos braves qui, séparés du gros de l'armée et entourés, soutinrent avec intrépidité le feu de l'artillerie qui enlevait des rangs entiers; là périt le brave Montanelli, professeur à l'université de Pise.

Des lettres particulières annoncent que les Calabres insurgées se sont constituées en République.

## Allemagne.

L'attitude de la population de Berlin est à la défiance. Le 31 mai, la foule s'est réunie devant l'arsenal pour s'opposer à un embarquement de fusils, elle s'est même emparée d'un canon qu'elle a emmené vers le Schutzenhaus. Le but de ce transport n'avait pas été annoncé. Douze délégués des bourgeois ont examiné les fusils, et les ont trouvés tous

chargés. Le peuple exigea que la garde civique occupât l'arsenal en remplacement des soldats, ce que la garde civique s'est hâtée d'exécuter. Toute la journée, il y a eu des rassemblements.

Un cri de colère s'élève dans toute l'Allemagne. On sait que les troupes fédérales ont été battues par les Danois, au moment où elles exécutaient les conventions diplomatiques, en évacuant loyalement le Jutland. On dit tout haut que l'on doit cette défaite à la politique des cours, et surtout au roi de Hanovre, ami de l'Angleterre qui empêche toujours ses troupes d'avancer. La question n'est plus que de savoir sur qui tombera la colère du peuple. Sera-ce contre les princes, qui ra-ent contre la diète ou contre la constituante? On prévoit les plus grands malheurs, si cette dernière n'entre pas franchement dans la voie démocratique, en balayant à la fois la constituante de Berlin, la diète de Francfort et les princes.

Les dernières nouvelles annoncent que les Danois font des progrès; ils sont sous les murs d'Apenrade, où ils ont lancé des bombes, ainsi que dans Gravenstein, où leurs projectiles ont réduit le château en cendres. Les populations fuient. Au départ du courrier, la fusillade et la canonnade enveloppaient la ville de fumée. Les troupes allemandes auraient un peu repris l'offensive.

A Vienne, les adresses pleuvent de provinces pour féliciter le peuple d'avoir maintenu les conquêtes de la liberté. Olmutz, Brunn, Gratz et d'autres villes ont envoyé des députations pour faire connaître leur entier assentiment à tout ce qui a été conclu.

Le comité de *salut public* a fait délivrer à la garde nationale et au peuple six batteries d'artillerie pour lui tenir lieu des barricades qui ont été enlevées. La garnison a été réduite au strict nécessaire. On parle toujours de l'abdication de l'empereur, et le reste de l'Allemagne tremble de voir la République proclamée à Vienne; l'exemple serait à coup sûr contagieux et pourrait aller loin.

BERLIN, 1<sup>er</sup> juin. — Hier soir le côté gauche de l'Assemblée constituante s'est réuni pour s'entendre sur une démission à donner en commun; le côté droit avait empêché un orateur de la gauche de parler; bien que quatre orateurs de la droite eussent parlé sur le vote de confiance demandé par le ministre. La majorité a résolu, néanmoins, de continuer l'opposition dans la chambre avec le centre gauche. Pendant la nuit, le parti républicain a voulu faire un coup d'état, il s'agissait d'arrêter Camphausen, le général Aschaff et le président de police Minutok. Du moins les groupes nombreux qui s'étaient formés devant l'arsenal ont parlé ouvertement de ce projet. Toutefois, il paraît que les républicains ont manqué de cœur au moment décisif. Une crise est imminente et personne ne peut en prévoir le résultat.

## Assemblée nationale.

Séance du 5 juin. — PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ.

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal étant lu, M. Clément Thomas demande la parole.

M. Clément Thomas: Citoyens représentants, j'étais absent dans la dernière séance, au moment de la clôture du procès-verbal, sans cela j'aurais demandé une rectification. Il paraît que les paroles par moi prononcées, au sujet de la Légion d'Honneur, ont reçu de fâcheuses interprétations et demandent à être mieux expliquées. Sans doute, au point de vue de la philosophie, une décoration est un hochet de la vanité; mais il n'en est pas moins vrai que le patriotisme, l'émulation, l'honneur, peuvent se féliciter de la création de l'institution, qu'elle devient un noble et glorieux mobile. J'ai blâmé dans la Légion d'Honneur les abus dont les deux derniers règnes l'avaient entachée; mais je me plais à reconnaître que dans l'armée, et aussi dans les services civils, beaucoup d'hommes sont fiers, à bon droit, d'une récompense qui témoigne de sérieux ou éclatants services. (Très bien.)

Loin de moi la pensée d'avoir voulu blesser une de ces honorables susceptibilités. Je préférerais plutôt que ma langue se desséchât dans mon palais. (Sourire.)

Un membre demande qu'il soit nommé un nouveau membre du comité de constitution, en remplacement du citoyen

Il est probable que M. Cabet écrira encore un autre livre, un malheur n'arrive jamais seul; mais nous ne saurions donc trop lui recommander de s'abstenir des amphibologies grammaticales dont il abuse.

Nous comprenons les soins excessifs pour les jeunes et jolies femmes, mais nous ne comprenons pas l'abandon général pour les femmes âgées.

Nous comprendrions l'abandon des femmes âgées grammaticalement bien entendu, car il nous reste à faire une dernière observation.

Où M. Cabet a-t-il vu que les jeunes gens n'ont ni égard, ni respect pour les femmes âgées? Dans quelle Icarie a-t-il trouvé ces mœurs dont Eugène se plaint? Mais on a partout le plus grand respect pour les femmes âgées; Monsieur Cabet; mais on honore la vieillesse, souvent même plus qu'elle ne mérite d'être honorée, et si les jeunes gens abandonnent quelquefois les vieilles femmes pour les jeunes, c'est que la nature commande au cœur de l'homme autre chose que le respect, et que la reproduction sur laquelle le monde repose ne se contenterait pas d'un commerce éternel de politesses entre les jeunes gens et les vieilles femmes.

Est-ce donc là-dessus que vos grandes régénérations sociales reposent, M. Cabet? Comment, vous croirez avoir atteint votre but, quand on sera arrivé à faire des plaisanteries comme vous en faites pour faire rire les dames, quand les maris n'iront plus seuls au club, et quand les jeunes gens seront pressés auprès de toutes les vieilles femmes comme auprès de leurs mères, et quand enfin les femmes réserveront leur plus élégante parure pour leur tête-à-tête avec leurs maris!

Ce sont vos propres paroles.

D'abord, Monsieur Cabet; il me semble qu'il serait bien exigeant de forcer le maris à ne s'entretenir avec leurs femmes que quand celles-ci seraient revêtues de leur plus élégante parure. Je crois, au contraire, que c'est le moment où il faudrait laisser aux femmes la liberté du costume, ce qui serait plus économique et infiniment plus naturel.

Ainsi, voilà tout ce que vous avez trouvé dans la grande question des femmes.

Vous ne voulez pas qu'on les embrasse aux jeux inconnus ni qu'elles aillent se promener au bois de Boulogne avec l'ami de leur mari en voiture.

Voilà un chapitre, Monsieur Cabet, qui n'est pas plus fort comme combinaison sociale et comme conseils à suivre, que ces alphabets en action que l'on donne aux enfants, et dans lesquels on voit le jeune Alfred tomber dans l'eau parce qu'il a désobéi à sa maman.

Ainsi voilà pour vous l'apogée du bonheur de la femme! Ah! Monsieur Cabet, si au contraire de Jean-Jacques, vous faites ce que vous écrivez, ne vous mariez jamais.

Votre type de femme s'appelle Corilla. Soit. Prenons donc Corilla

De quel côté de la poitrine bat le cœur de votre Corilla, Monsieur Cabet? Elle n'en a pas. Est-elle jeune ou vieille, belle ou laide, brune ou blonde? Où est la mère de cette femme, où est la fille? Où est la sœur, où est l'amie? où est l'épouse même? Quel bien fait-elle à la société? Quelle passion représente-t-elle? quelle idée, quel amour?

Elle met sa plus belle robe pour causer avec son mari, ne se laisse pas embrasser aux jeux innocents, et ne va pas

se promener au bois de Boulogne, avec l'ami de son mari en voiture, ce que je comprends d'autant mieux, qu'il paraît assez loin du bois de Boulogne, et voilà tout. C'est incroyablement, et pourtant c'est ainsi.

Vous tous poètes, peintres et romanciers, vous qui avez aimé, vous qui avez souffert de votre amour, vous qui avez rêvé des types et laissé des créations, Shakespeare, Dante, Walter-Scott, Hugo, Lamartine, Bernardin de Saint-Pierre, Sand, de Musset, Pétrarque, Tasse, Raphaël, Titien, Goethe, Corneille, Schiller, Molière, Ronsard, Prevot, Abeillard, n'est-ce pas que vous n'auriez ni aimé, ni souffert, ni créé, si vous aviez connu M. Cabet, et si vous aviez su que le rôle de la femme se réduit à mettre sa robe des dimanches, pour causer avec son mari, à ne pas se laisser embrasser aux jeux innocents, et à ne pas se promener au bois de Boulogne avec l'ami de son mari en voiture?

Faites des proclamations, Monsieur Cabet. Mais, illustre voyageur, dans votre Icarie, où tout est commun, les femmes sont-elles à tout le monde?

On nous assure que vous avez publié un livre intitulé :

DE LA FEMME ET DE SON BONHEUR DANS LA COMMUNAUTÉ.

Ce livre se rattache trop directement à ce chapitre pour que nous ne l'achetions pas et que nous ne lui consacrons pas un article. Nous venons de prier un ami d'aller à la recherche de votre livre. S'il coûte deux francs cinquante centimes comme le Voyage, cela fera cent sous que vous nous coûterez.

(La suite à un prochain numéro.)

Lamennais, démissionnaire.  
 M. le président : La proposition n'est guère admissible quant à présent, n'ayant point été connue officiellement.  
 Plusieurs voix : L'ordre du jour ! l'ordre du jour !  
 L'ordre du jour est adopté.  
 M. le président : L'ordre du jour indique le scrutin pour la nomination du président. Avant de commencer cette opération, l'Assemblée me permettra de lui dire quelques mots : Malgré mes déclarations répétées, je sais que plusieurs de mes honorables collègues veulent me maintenir au fauteuil. Je répète que je ne puis, avec toute ma bonne volonté, continuer à remplir ces pénibles fonctions ; l'état de ma santé ne me permet pas ; j'ai la voix brisée et la poitrine malade. Remplacé pendant quelques jours par le citoyen Sénard, j'avais espéré samedi de reprendre mon poste où j'ai senti que mes forces trahissaient mon courage. Je vous prie donc, citoyens, de ces renvoyer sur mon banc où je tâcherai d'être utile d'une autre manière. (Tès bien.)  
 Le scrutin est ouvert.  
 A deux heures et demie le scrutin est fermé. Il est procédé au dépouillement.  
 Pendant cette opération, M. le rapporteur de la commission de comptabilité présente à l'Assemblée un projet de décret relatif à l'indemnité à accorder au président de l'Assemblée et aux questeurs. L'indemnité du président, destinée à couvrir seulement les frais et dépenses résultant de sa position, est fixée à 4,000 fr. par mois ; celle des questeurs à 500 fr. par mois.  
 M. le général Cavaignac : Il m'a été remis tout-à-l'heure un fragment de journal daté de Turin. D'après cette feuille Peschiera se serait rendue (bravo) ; une bataille a été livrée par 15,000 italiens, commandés par Charles-Albert, à 30,000 autrichiens. La victoire est restée aux premiers (bravos prolongés). Le roi Charles a été légèrement blessé. (Bravo! bravo!)  
 M. Puges : Je regrette que M. le ministre de l'intérieur soit absent, j'aurais eu quelques interpellations à lui adresser ; l'Assemblée voudra bien suppléer et me prêter son attention. Mes observations portent sur plusieurs points. Tout le monde a pu voir, mercredi dernier, sur les murs du palais législatif et sur tous les murs de Paris, une affiche rouge où les paroles d'un de nos collègues, dénaturées de la plus étrange façon, étaient accompagnées de commentaires, que je me dispense de rappeler. Le lendemain, dans le *Moniteur*, une note de la commission exécutive annonçait la présentation immédiate de projets de loi contre les affiches et les attroupements. Cependant, cette présentation n'a pas eu lieu. Samedi une nouvelle affiche, et plus violente, a paru contre notre collègue. Il était qualifié de royaliste. Pourquoi ces hésitations de la commission exécutive ? Je dois le dire, votre commission nous donne des preuves peu satisfaisantes de son énergie. Vous avez vu l'attitude et les contradictions du gouvernement dans l'affaire des ateliers nationaux. Ce qui s'est passé dans cette enceinte, samedi, nous a donné une nouvelle preuve du peu d'accord qui existe dans le sein du gouvernement, de ces tendances qui depuis plusieurs mois luttent en sens contraires et se disputent l'autorité. Je le déclare, quelle que soit notre opinion, on ne peut qu'être affligé, profondément affligé de pareilles divergences, je devrais dire d'une pareille anarchie. Vous avez vu, chose étrange, un ministre de la justice se lever contre les conclusions du procureur-général. (Agitation.)  
 M. Crémieux, ministre de la justice : Je suis heureux des paroles qui m'appellent à cette tribune ; elles me donnent l'occasion d'y donner des explications qu'il me tardait de faire entendre. Je dirai d'abord, en ce qui concerne les projets de loi annoncés qu'ils seront présentés très incessamment, peut-être demain, peut-être tout-à-l'heure, la commission exécutive étant en ce moment même occupée à délibérer avec M. le ministre de l'intérieur. En ce qui concerne les ateliers nationaux, vous avez entendu les explications de M. le ministre de l'intérieur, et je m'étonne qu'on paraisse aujourd'hui revenir sur ces explications.  
 Je viens maintenant au vote de samedi dernier et à l'explication personnelle qu'elle exige.  
 En votant comme je l'ai fait, je crois avoir rempli un devoir. J'ai donné la preuve qu'avec nous la justice avait sa complète indépendance, sa complète impartialité, puisque, quoique dans mon opinion je fusse contraire à la poursuite, j'ai laissé aux magistrats toute liberté ; seulement il était de mon devoir de réserver mon vote personnel, et c'est ce que j'ai fait. J'ai voté comme représentant et non comme ministre de la justice. (Très bien.)  
 M. Portalis : (Chut! chut!) Je viens déclarer hautement que j'accepte de grand cœur le résultat de la séance d'avant-hier ; je ne me retire pas devant le vote de l'Assemblée, je l'accepte de grand cœur, je me retire devant un désaveu. (Mouvement.)  
 Quand nous nous sommes présentés devant la commission exécutive, c'est vous, monsieur le ministre, qui le premier avez pris la parole et proclamé l'opportunité du réquisitoire. (Mouvement de surprise, agitation prolongée.)  
 M. Crémieux s'agit sur son banc ; mais il reste silencieux.  
 M. Portalis : Quand j'accomplis un devoir, j'en accepte toutes les conséquences, oui je les accepte toutes.  
 Pour mon compte je ne crois pas que l'action de la justice doive s'arrêter à la porte de cette enceinte.  
 — Il est vrai que j'avais dit dans le commencement que je donnerais ma démission ; mais on avait eu le temps de me remplacer.  
 J'aurais voulu remplir mon devoir en homme de conscience, j'avais pensé que le citoyen Louis Blanc devait être interrogé comme inculpé.  
 M. Louis Blanc, de sa place : Comme représentant du peuple.  
 M. Portalis : Comme représentant inculpé.  
 M. Landrin, procureur de la République, monte à la tribune, et, avec un ferme accent de conviction, confirme toutes les paroles de M. Portalis. Selon lui, M. Crémieux a été mis au courant, jour par jour, de tous les actes de la procédure ; nous nous sommes présentés devant la commission exécutive pour lui demander s'il était possible de demander l'autorisation de poursuivre ; la commission nous a répondu : Pas encore ; interrogez Louis Blanc comme témoin.  
 Nous y avons consenti, et après de nouveaux interrogatoires, nous sommes revenus auprès de la commission exécutive et nous avons insisté pour demander l'autorisation de poursuivre ; si la politique de la commission exécutive n'avait pas souffert. La commission exécutive nous a répondu qu'il n'y avait rien

qui dût s'opposer au cours de la justice. C'est en sortant que M. le ministre de la justice nous a dit : Nous marcherons ensemble, présentez votre réquisitoire. (Vif mouvement dans l'Assemblée.)  
 M. Crémieux monte à la tribune et reproduit une explication des faits qui rentrent dans la première. Puis il ajoute, en terminant, qu'il n'a pas dit au procureur de la République ces paroles : Je marcherai à vous. Si vingt personnes croient que le ministre de la justice peut mentir, ajoute M. Crémieux, non-seulement je ne reste pas ministre, mais je déclare que je ne puis pas rester membre de cette Assemblée.  
 A gauche : Assez ! assez ! l'ordre du jour ! l'ordre du jour.  
 M. Landrin monte à la tribune de nouveau et affirme que le ministre lui a dit, pendant le délibéré du conseil : « Maintenant nous marchons d'accord. »  
 M. Crémieux : Si c'est pendant le délibéré que j'ai prononcé les paroles qu'on m'attribue, et je déclare que je n'en ai aucun souvenir, cela voulait dire tout simplement : Puisque la commission délibère, il ne peut plus être question de démission ni de votre part, ni de la mienne. (Oh ! oh ! Sensation en sens divers.)  
 M. Jules Favre monte à son tour à la tribune. (Le tumulte est à son comble. — A gauche : Assez ! assez ! c'est un scandale !)  
 M. Jules Favre : Qui est-ce qui dit que c'est un scandale ? De voir un député à la tribune c'est un scandale ?  
 Le citoyen Raynal : Oui, c'est un scandale !  
 Une foule de voix : A l'ordre ! à l'ordre !  
 M. Jules Favre, dominant le bruit, demande la permission de présenter quelques observations au point de vue politique. Il déclare d'abord qu'après ce qui s'est passé samedi, il n'a pas cru devoir continuer à garder avec honneur sa position de sous-secrétaire d'Etat. Il déclare qu'il ne veut pas faire partie d'un pouvoir qui manque d'unité, et qui ne sait s'entendre ni avec les ministres, ni avec personne.  
 Il ajoute qu'il a rougi pour la commission exécutive.  
 Nous regrettons que l'heure avancée ne nous permette pas d'entendre la suite d'un discours qui produit sur l'Assemblée la plus vive agitation.  
 La séance continue.

**PARIS, 5 juin 1848.**

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Il y a eu hier au palais des représentants plusieurs réunions de comités.  
 La sous-commission du comité de travail pour l'examen des questions relatives aux établissements de bienfaisance, s'est occupée d'un projet d'association générale, mutuelle, qui se rattache aux divers projets publiés par la *Presse* contre les besoins de tout sexe et de tout âge.  
 La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le divorce a tenu deux séances. La majorité s'est, dit-on, prononcée contre le rétablissement du divorce, par le motif d'inopportunité.  
 Le projet relatif à l'organisation du jury ne semble pas devoir être accueilli sans modification par la commission chargée de l'examiner.  
 La sous-commission du travail et des travaux publics, chargée d'examiner la proposition de M. Léon Faucher, sur l'établissement d'ateliers nationaux près de divers chemins de fer en état de construction, a nommé pour président M. Stourm, et pour secrétaire M. Hervieu.  
 Une sous-commission a été nommée par le comité des affaires étrangères pour examiner le budget de ce département ministériel et toutes les questions qui s'y rattachent ; elle se compose de MM. Drouyn de L'Huys, Jobez et de Mornay.  
 Le comité de la justice a nommé M. Arène, président, et M. Quentin-Blanchard, secrétaire de la sous-commission chargée d'examiner les pétitions qui se rattachent au ministère de la justice.  
 Une semblable sous-commission est nommée pour examiner les pétitions du comité des affaires étrangères ; elle se compose de MM. Barroche, Sarrans et Payen.  
 — Le recensement des ateliers nationaux, qui devait avoir lieu le mardi 6 juin, a été remis au lendemain 7 juin afin de permettre aux travailleurs d'assister au dépouillement des opérations électorales.  
 — La nouvelle du mariage de Béranger avec sa servante, publié par presque tous les journaux, était tout-à-fait sans fondement.  
 — Le banquet démocratique à 25 c. qui est fixé à dimanche prochain aura lieu tout autour de Paris le long des fortifications. Il avait déjà été pris dans la journée d'hier 125,000 cartes d'admission.  
 — On lit dans le *Vœu national* de Metz du 4 juin :  
 « Les bruits de guerre recommencent ; la nouvelle suivante leur fera prendre de la consistance :  
 « L'artillerie a reçu à Metz l'ordre de mettre 6 nouvelles batteries sur le pied de guerre, savoir : 4 à pied et 2 à cheval. Le 2<sup>e</sup> régiment doit en fournir 4 et le 13<sup>e</sup> 2. Chaque jour ces deux régiments reçoivent des renforts en hommes de la réserve, et en chevaux que l'on dit superbes.  
 — Par un arrêté du ministre des finances, en date du 29 mai dernier, M. Chapuis, sous-directeur à la division du mouvement général des fonds, a été nommé secrétaire général des finances.  
 — Comparativement à 1847, les produits de l'octroi de Paris ont donné en moins, dans les quatre premiers mois de 1848, 2 millions 265,000 fr.  
 — Hier au soir, chez Ledoyen, restaurateur, a eu lieu un grand banquet fraternel, donné par les Autrichiens qui habitent Paris, aux deux délégués de l'université de Vienne, qui étaient venus tout exprès fraterniser avec les élèves de nos écoles. L'union et la concorde formaient le caractère de cette belle et nombreuse réunion. Plusieurs discours ont été prononcés.  
 — La poste aux lettres de Paris a été, ce matin même, mise en état d'accusation de détournement de lettres, par

le maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. On lisait aujourd'hui un placard, signé par ce maire, qui dénonce le fait à savoir : que de nombreux citoyens n'ont pas reçu les lettres que la mairie leur avait adressées par la poste, pour retirer leurs cartes d'électeurs.  
 — La place de procureur général près la cour d'appel de Paris a été offerte à M. Martin de Strasbourg. Il a demandé deux jours pour réfléchir.  
 — On donne comme certain qu'une commutation de peine a été accordée à M. Rosemond de Beauvallon.  
 — On assure que le citoyen Charles Hugo, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, va partir pour Bucharest, capitale de la Valachie, chargé d'une mission particulière.  
 — On annonce qu'un décret de la commission exécutive va fixer provisoirement le traitement des ministres et des sous-secrétaires d'Etat.  
 — On dit qu'un grand nombre de représentants, s'étant prononcés contre la création d'un ministère de la police, cette idée a été ajournée.  
 — On assure qu'à partir d'aujourd'hui lundi, la circulation sera interrompue sur toutes les lignes de chemins de fer, excepté sur celle de Rouen. Les mécaniciens refusent de faire leur service et se mettent en grève. Le motif de cette insubordination serait la demande qu'ils auraient faite de l'expulsion de France des mécaniciens anglais employés par la compagnie de Rouen.  
 La crainte que les mécaniciens de toutes les lignes ne se portent, sur la ligne de Rouen, à des voies de fait contre les mécaniciens anglais, a réuni hier matin, chez le ministre des travaux publics, les administrateurs de toutes les compagnies, et là, il a été décidé qu'on ne céderait point à de folles et injustes exigences, et les mesures les plus énergiques seront prises pour mettre le chemin de fer de Rouen à l'abri d'un coup de main.  
 On lit dans le *Moniteur Universel* :  
 « Les démissions de M. Portalis, procureur-général près la cour d'appel de Paris, et de M. Landrin, procureur de la République, près le tribunal de première instance de la Seine, ont été acceptées.  
 — M. le docteur Barmati, chargé d'affaires de la confédération suisse à Paris, a remis ses lettres de créance à M. le ministre des affaires étrangères.  
 — Une lettre du capitaine de vaisseau Pujol, gouverneur des établissements français de l'Inde, en date du 19 avril, annonce qu'à la réception des ordres qui lui avaient été transmis, le 26 février, par le citoyen Arago, ministre de la marine et des colonies, il a fait promulguer les premiers actes du gouvernement provisoire de la République.  
 La proclamation suivante a été affichée à Pondichéry :  
 « Pondichéry, 19 avril 1848.  
 « Le courrier d'Europe, arrivé d'hier à Pondichéry, a apporté au gouvernement des établissements français dans l'Inde la notification officielle de la révolution qui a eu lieu en France, et à la suite de laquelle la République, sous un gouvernement provisoire, a été proclamée le 24 février.  
 « Le gouverneur s'empresse de porter à la connaissance des habitants et des fonctionnaires de la colonie les pièces relatives à ce mémorable événement.  
 « Le gouverneur des établissements français de l'Inde compte avec confiance sur le patriotisme de la colonie, et se fera un devoir de transmettre au Gouvernement provisoire de la République française l'assurance de leur soumission et de leur dévouement aux nouvelles institutions que se donne la France.  
 « Signé : L. PUJOL. »  
 Le gouverneur ajoute que l'ordre le plus parfait règne dans la colonie, et il transmet les assurances du dévouement des fonctionnaires et de la population au gouvernement républicain.

**EXTERIEUR.**

HAMBURG, 2 juin. — Nous apprenons d'une source digne de foi que les troupes prussiennes se sont retirées du Sutland, non par suite d'une note menaçante de la Russie, mais par le conseil de l'Angleterre qui a fait remarquer au cabinet prussien que le moyen le plus facile d'arriver à la conclusion de la paix serait, sans attendre les ouvertures du Danemark, de retirer les troupes du Sutland pour prouver que l'Allemagne n'entendait pas se prévaloir de sa supériorité sur le Danemark pour lui imposer la loi. Toutefois le cabinet britannique, ayant appris que les Danois avaient profité de la retraite des troupes prussiennes pour reprendre l'offensive, s'est empressé d'adresser, à ce sujet, une note énergique au cabinet de Copenhague qui a fait partir pour Londres dans les premiers jours de cette semaine un chambellan du roi.  
 — Voici un relevé officiel publié à Washington sur la population et les produits des Etats-Unis en 1847.  
 Population des Etats-Unis en 1847 : 20,746,000 habitants.  
 Production du froment 113,245,000 boisseaux.  
 id. de l'orge 3,649,000  
 id. de l'avoine 167,867,000  
 id. du seigle 29,232,000  
 id. du sarrasin 11,675,500  
 id. de pommes de terre 100,965,000  
 id. de maïs 559,350,000  
 id. du foin 155,199,000 tonnes.  
 id. du chanvre 27,450  
 id. du tabac 220,164,000 livres.  
 id. du coton 1,041,500,000  
 id. du riz 103,040,500  
 id. du sucre 324,940,500  
 id. des cocons de soie 404,000

## NOUVELLES LOCALES.

L'arrêté de M. le Commissaire de la République, qui renvoie les élections municipales au mardi 15 juin, a été l'objet d'une foule d'interprétations peu gracieuses, et que nous n'avons ni le temps ni la volonté de reproduire.

Seulement, il nous paraît très extraordinaire que M. E. Laforest, secondé de toute la capacité du comité central, ait prévu si tard les difficultés qui l'accablent aujourd'hui ! Quelle aptitude consommée et quelle perspicacité profonde !

Le citoyen maire provisoire sait pourtant avec quelle impatience la ville de Lyon attend une municipalité régulière ! A huit jours donc !... Mais, pour l'amour de Dieu ! qu'après la clôture ne vienne pas la clôture définitive, puis la clôture irrévocable et sans remise ! La représentation s'est très suffisamment prolongée !

La démission du comité central exécutif a rendu en quelque sorte inutiles les lignes qui précèdent. M. Martin Bernard s'empresse, nous n'en doutons pas, de lever toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à ce que les élections municipales aient lieu le 13 juin.

Un poste de troupes de ligne a été établi tout récemment près du cours Napoléon, à Perrache ; il a pour but de veiller plus particulièrement à la sécurité publique dans ce quartier isolé.

D'un autre côté, des patrouilles nombreuses circulent chaque nuit sur la promenade ; ces moyens de précaution auront pour résultat de prévenir toute tentative du genre de celles qu'on a essayées, il y a quelques jours.

On sait que la réunion électorale tenue ces jours derniers, rue de la Barre, a été envahie par des gens qui croient, à l'aide de l'intimidation et de la brutalité, décourager les citoyens honnêtes afin de rester maître du terrain électoral.

A ce propos, des récriminations très vives ont eu lieu contre deux des candidats, parmi lesquels figurait, dit-on, un membre du comité. Ces messieurs se défendaient énergiquement, et à raison, nous aimons à le croire, du reproche d'avoir fait soutenir leur candidature par ces auxiliaires d'espèce nouvelle.

« Tout mauvais cas est niable, dit à l'un d'eux un jeune ouvrier ; mais n'irez-vous aussi que vous êtes venu hier chez moi me recommander de prendre ma blouse pour venir à l'assemblée ? Je n'ai pas suivi votre conseil, parce que j'ai vu du touche ; si pour mon travail je porte une blouse, je sais la quitter quand je suis appelé comme citoyen à une réunion ; et ce n'est pas par une sottise vanité ;

« mais pour faire voir à vous autres, Messieurs, qu'avec le produit de mon travail je sais, quand il faut, m'habiller proprement, ce qui ne m'empêche pas du tout d'être peuple. »

AVIS. — La Commission créée par le citoyen Commissaire du Gouvernement pour distribuer la commande d'écharpes et de drapeaux,

Rappelle aux citoyens négociants-fabricants et chefs d'atelier qu'il a été apposé des affiches qui les informaient que le but du Gouvernement étant de venir en aide par le travail aux ouvriers nécessiteux, la Commission donnait avis aux parties intéressées qu'il ne serait remis qu'une pièce dans chaque atelier, afin que tous pussent être occupés.

L'affiche du 8 mai, article 5, porte : « qu'un certain nombre de cartes sera délivré aux négociants-fabricants, sous la condition expresse et bien stipulée, que chaque atelier ne doit tisser qu'une pièce et l'ouvrier avoir besoin de travail. »

La Commission ayant été informée que, contrairement aux conditions formulées, il y avait plusieurs métiers d'écharpes et de drapeaux dans certains ateliers, prévient de nouveau les parties intéressées, qu'elle refusera d'estampiller toutes les pièces qui se trouveront en contravention avec ses arrêtés.

Lesdites pièces commencées seront levées et ne pourront être terminées que par des ouvriers nécessiteux que cet abus aurait privés de travail.

Et ce n'est qu'à cette condition qu'elles seront estampillées et reçues par la Commission.

Quant aux pièces qui auraient été estampillées par fraude ou surprise, une enquête en fera connaître l'origine, et des pénalités seront prononcées dans ce cas.

La commission informe les citoyens chefs d'atelier que le prix de façon des Echarpes crochétées a été augmenté d'un franc par mètre, ce qui le porte aujourd'hui à 4 fr. 25 c. pour toute la commission.

Lyon, le 7 juin 1848.

Le Secrétaire, G. VALLIER.

Le Président, EDANT.

— La garde nationale a pris au sérieux l'exercice militaire ; chaque soir, sur la promenade du cours Napoléon, on voit manœuvrer, sous le commandement d'un instructeur de la ligne, un grand nombre de gardes nationaux de la 4<sup>e</sup> légion avec une entente remarquable. Nos nouveaux soldats vont bientôt, dit-on, s'occuper de la manœuvre des tirailleurs, puis des évolutions de l'infanterie légère contre la cavalerie.

— On annonce que M. Carteron, nommé préfet de l'Ain, est appelé à succéder à M. Mignet, comme conservateur des archives au ministère des affaires étrangères ; c'est une fonction pour laquelle ont paru le désigner ses études spéciales aux archives nationales. Il ne viendra donc pas à Bourg.

M. Dézé, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est nommé préfet de l'Ain. On dit que M. Dézé est un homme capable, instruit, âgé de 53 ans, rempli de bon vouloir. En ce moment la nomination de toute personne ayant un passé administratif est impossible ; M. Dézé sera sans doute bientôt formé à la pratique des affaires dans ce département, où les intérêts sont surtout de l'ordre administratif.

M. Dézé est attendu à Bourg jeudi. Sa présence rétablira l'administration sur ses bases naturelles et régulières. Nul doute que le premier chef de la République ne soit bien accueilli et secondé par l'opinion sage et éclairée de ce pays qui, sous les formes diverses de gouvernement et naturellement sous les plus libérales, voit surtout la patrie, et recherche le bien et l'honneur de la contrée et de la France.

Citoyen rédacteur,

Lyon, le 6 juin 1848.

Porté sur une des listes des candidats au conseil municipal, dans la section du Jardin-des-Plantes, malgré tout ce que j'ai pu dire à mes amis de mon inexpérience en matière administrative, je n'ai pu décliner l'honneur qui m'était fait, lorsque je l'ai connu, à cause de l'époque rapprochée des élections. Mais aujourd'hui qu'elles sont retardées de huit jours, je m'empresse de remercier les électeurs qui veulent m'honorer de leurs suffrages et les prier de reporter leurs voix sur un citoyen digne de remplir le mandat difficile qu'ils voulaient me confier.

Salut et fraternité.

A. VACHON.

Bourse de Paris du 3 juin 1848.

Cinq pour cent, 69	— Dito	Quatre canaux, »
fin courant, 68 75	— Trois pour	Rentes de Naples, »
cent, 50 25	— Dito fin courant,	Dette active d'Espagne, » 270.
48 25	— Quatre pour cent, »	Emprunt romain, 53 54
Actions de la banque, 1180		Oblig. piémontaise, 885

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . . . .	565	Orléans-Vierzon . . . . .	257 50
Paris à Rouen . . . . .	400	Montereaux à Troyes . . . . .	125 »
Rouen au Havre . . . . .	205	Nord . . . . .	355 »
Paris à Strasbourg . . . . .	353 75	Amiens-Boulogne . . . . .	» »
Paris à Lyon . . . . .	308 75	Tours à Nantes . . . . .	336 25
Avignon à Marseille . . . . .	215	Dieppe . . . . .	» »
Versailles, rive droite . . . . .	115	Bordeaux à Cette . . . . .	» »
Id. rive gauche . . . . .	98 75	Lyon à Avignon . . . . .	» »
Bâle à Strasbourg . . . . .	82 50	Centre . . . . .	» »
Saint-Germain . . . . .	»	Paris à Sceaux . . . . .	» »
Orléans-Bordeaux . . . . .	397 50	Sceaux . . . . .	» »

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

## Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

### VENTE

Par voie d'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de divers

### IMMEUBLES

Consistant en Maison, Jardin, Terres, Vignes et Bois,

Situés dans la commune de Chasselay.

ADJUDICATION AU 8 JUILLET 1848.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Jean-Louis Braillon, propriétaire cultivateur, demeurant à Chasselay, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Ruby-Louis, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Herberie, 5 ;

Contre le sieur Etienne Oberger, propriétaire, pressur d'huile, demeurant à Chasselay ;

En suite d'une saisie immobilière, à laquelle il a été procédé, suivant procès-verbal de l'huissier Pierrot, de Lyon, en date du quinze mars dernier, visé à la mairie de Chasselay, le même jour, par M. Joannard, maire, enregistré à Lyon le lendemain, par Sudré, transcrit avec sa dénonciation au bureau des hypothèques de Lyon, le dix-huit mars 1848, vol. 71, n. 18.

Désignation des Immeubles à vendre.

Ils se composent :

1<sup>o</sup> D'une Maison construite en pierre, située au bourg de Chasselay, à côté l'église de ladite commune, dont elle n'est séparée que par une petite rue. Cette Maison est composée de deux corps de bâtiments, dont l'un a rez-de-chaussée, premier étage et grenier, et l'autre deux étages au nord et un grand hangar adossé à ladite Maison, dans lequel se trouve la fabrique d'huile du sieur Oberger. Cet Immeuble est confiné à l'est par la maison appartenant au sieur Girard, au nord par une grande pièce d'eau, au couchant par l'ancien cimetière de la commune, servant aujourd'hui de jardin, et au midi par une petite rue conduisant à la place ;

2<sup>o</sup> Une Terre labourable située au territoire du Gour, de la contenance d'environ dix ares quatre-vingt-dix centiares, confinée au couchant par la terre de Sugnan, au nord par celle de la veuve Damour, au levant par celle de Jean Baillet, et au midi par le chemin conduisant de la grande route à Chasselay ;

3<sup>o</sup> Une autre petite Terre labourable située au

territoire de Montoiseau, de la contenance d'environ quatre ares, confinée au midi par la terre du sieur Morand, au levant par celle de Briat, au couchant par celle de Sagnan, et au midi par la route de Chasselay ;

4<sup>o</sup> Une terre labourable située au lieu de Bouteron, de la contenance d'environ trente-huit ares cinquante centiares, confinée au nord par un petit chemin de desserte, au midi par la terre de Bianier, au couchant par celle de Chapuis et au levant par celle de Collonge ;

5<sup>o</sup> Une autre Terre labourable non ensemencée, joignant la précédente, située au même lieu, confinée de la même manière, de la contenance d'environ trente ares trente centiares ;

6<sup>o</sup> Une petite Vigne joignant la terre ci-dessus, de la contenance d'un are dix centiares environ, confinée également comme les deux terres précédentes ;

7<sup>o</sup> Une Vigne située au lieu dit Laforest, de la contenance d'environ vingt-un ares, confinée au midi par la vigne de Jean Collas, au nord par celle de Claude Napoly, au couchant par un chemin de desserte ;

8<sup>o</sup> Une autre Vigne située au territoire de Fromentin, de la contenance d'environ dix ares cinquante centiares, confinée au levant par la vigne du sieur Goret, au midi par celle de Viallas, au nord par celle de Macon, et au couchant par un chemin public ;

9<sup>o</sup> Un petit Jardin verger situé au lieu de Genevreau, de la contenance d'un are quatre-vingt-dix centiares, confiné au midi par celui du sieur Sagnan, au couchant par la terre du sieur Laurent, au nord par le chemin et au levant par le jardin du frère d'Oberger ;

10<sup>o</sup> Un Bois taillis, dit Bluettes, situé au territoire dit Pierre Becona, de la contenance d'environ vingt-huit ares soixante centiares, confiné au nord par le bois de Marniolle, au midi par celui de Guillot, au levant par celui du frère d'Oberger et au couchant par un chemin de desserte.

Il a été procédé à lecture du cahier des charges à l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, le samedi treize mai mil huit cent quarante-huit.

Il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-dessus désignés en l'audience des criées dudit Tribunal, Palais-de-Justice, place de Roanne, heure de dix du matin à deux de relevée, le samedi huit juillet mil huit cent quarante-huit, au pardessus de la somme de quinze cents francs, mise à prix offerte par le poursuivant, ci . . . . . 1,500 fr.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué. Signé : RUBY-LOUIS.

N. B. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué poursuivant, ou au greffe du Tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé.

Etude de M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

Par jugement rendu par le Tribunal civil de Lyon, le vingt-six mai mil huit cent quarante-huit, enregistré, expédié en forme.

Dame Marguerite CANCALON, veuve en premières noces de Jean François RAMBAUD, et en secondes noces du sieur Louis-Prosper AIGOIN, actuellement épouse du sieur François GRANGÉ, marchand épicerie, demeurant avec son mari, rue de la Préfecture, numéro 1.

A été séparée de biens d'avec le sieur François GRANGÉ, son mari, marchand épicerie, demeurant à Lyon, rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1.

M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué près le Tribunal civil de Lyon, a occupé dans l'instance en séparation de biens.

Signé : RUBY-LOUIS.

### Avis divers.

### EN VENTE

EQUIPEMENT DE LA GARDE NATIONALE

Pour Soldat et Officier de toute arme.

Maison Nicolas-Rozier, rue de Sarron, 15.

Une Brochure ayant pour titre : RÉCLAMATION contre le privilège des PONTS SUR LE RHONE ; chez MM. Gerardier, libraire, place de Bellecour ; Mazoyer, marchand de musique, rue Saint-Pierre, Félix Quinet, cours de Broesses, à la Guillotière ; Potalier, papetier, cours Morand, aux Brotteaux.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

### FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS

Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX : A LYON, RUE D'ALGÉRIE, 2, A L'ENTRESOL.

L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge :

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc ;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches ;

De la rédaction des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc ;

De la rédaction des Annonces et Réclames ; De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

### EN VENTE

à la librairie générale de Guilbert, rue Puits-Gaillot, 5.

DÉMOCRATIE (de la) en Amérique, par Alexis Tocqueville, membre de l'Institut. 12<sup>e</sup> édition, revue et augmentée d'un Examen Comparatif de la Démocratie aux Etats-Unis et en Suisse. 4 vol in 8<sup>o</sup> 1848. 20 fr.

CONSTITUTION FRANÇAISE depuis 1789 juges et y compris les décrets du Gouvernement provisoire de 1848, suivies de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, par L. Tripier, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit. 1 vol. in-12, format Charpentier, 3 fr.

### THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Thés pour déjeuners, pour soirées, etc.

### A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

### UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cour de Brosse, 8, au premier, à la Guillotière.

### GYMNASE CIVIL

Aux Brotteaux, rue Tronchet, 18, et à Perrache, rue Puits-d'Ainay, 5 bis.

Le Directeur de ces établissements vient d'ouvrir, à l'usage des exercices de la Garde nationale, un Cours de Théorie pratique, qui sera professé par d'anciens instructeurs de l'armée. On y enseignera les principes d'Instruction pour le commandement, les mouvements d'exercices à la baïonnette, la course des Tirailleurs, et en général tous les exercices des Chasseurs de Vincennes.

L'étendue, l'aspect et la belle situation de ces établissements permettent de donner à cette entreprise tous les développements jugés utiles aux exercices physiques.

Le cours de gymnastique doit être suivi avec toute l'assiduité possible. Les élèves pourront en se formant en société, réaliser une notable économie.

On trouve, dans l'établissement des Brotteaux, un tir au pistolet et des leçons d'escrime.